

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

Date de la convocation : 13/10/2018

Date d'affichage : 13/10/2018

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs

Le vendredi 19 octobre 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne, Brigitte Burlet – Messieurs Claret Jean-Paul, Charquet Pierre, Rey Michel, Jacques D'Hooghe, Xavier Brancaz, Damien Lavit, Claude Chêne

Absents excusés ayant donnés procurations :

Monsieur Vincent Wall a donné procuration à Madame Anne Lenfant

Madame Curiallet Maryvonne a donné procuration à madame Brigitte Burlet

Absent : Levrot Laurent

Pierre Charquet est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance, en remerciant l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour ;

I. PREPARATION REUNION AVEC EPIC DOMAINE SKIABLE CŒUR DE CHARTREUSE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une réunion publique aura lieu le mercredi 14 novembre 2018 à 19h30, suite à notre demande, en présence des membres de l'EPIC.

Néanmoins, ces derniers se présenteront lors du prochain Conseil Municipal Informel le mardi 13 novembre 2018 à 19h30 afin d'exposer à l'ensemble des membres la décision de fermeture de la station du Granier pour la prochaine saison de ski.

Monsieur le Maire fait suivre le Bulletin Chartreuse Tourisme, sorti en septembre 2018, et fait remarquer que la station du Granier est citée dans les stations de ski pour la saison !

Il est décidé de faire un courrier aux 7 membres de l'EPIC afin qu'ils soient tous présents pour les 2 réunions.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

II. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mouvement de crédits pour les amortissements complémentaires de l'assainissement est nécessaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	1 038,59 €			
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues Fonct	1 038,59 €			
D 6811 : Dot. aux amort. immo. incorp. ...		100,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		100,00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		1 588,59 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 588,59 €		
R 7718 : Autres pds except.lopé. de gc.				650,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				650,00 €
Total	1 038,59 €	1 688,59 €		650,00 €
INVESTISSEMENT				
R 28128 : Autres terrains				100,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				100,00 €
Total				100,00 €
Total Général		650,00 €		750,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la modification.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°573

III. DUREE AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE – COMPTE ASSAINISSEMENT:

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une décision doit être prise sur la durée de l'amortissement du compte 2128 (autres aménagements de l'assainissement).

Monsieur Le Maire propose une durée de 50 ans soit une échéance annuelle de 423.24€ à compter de 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- la durée d'amortissement à 50 ans
- l'échéance annuelle de 423.24€
- le rattrapage depuis 2017 soit $423.24 \times 2 = 846.48€$

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°572

IV. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE MUSEE DANS LE CADRE DE L'ESPACE VALLEEN :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de requalification du musée de l'Ours des Cavernes :

- le projet s'inscrit dans l'espace valléen de la destination Chartreuse.
- la définition du projet a été travaillée au printemps 2018 avec l'appui de quatre structures partenaires : AGATE, le CAUE de la Savoie, la Conservation du patrimoine de la Savoie et le Parc naturel régional de la Chartreuse.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**MAIRIE****73670 ENTREMONT-LE-VIEUX**

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

- le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 600 000€ avec le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)	
Travaux de requalification de l'espace d'accueil du musée et compléments d'isolation de musée et des bureaux de l'étage	80 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (station vallée pôle nature – espace valléen destination Chartreuse)	187 000 €
Construction d'une salle d'exposition temporaire + rangements circulations services (60m ²)	125 000 €	Europe (FEDER-POIA espace valléen destination Chartreuse)	241 000 €
Construction d'un espace d'animation pédagogique + rangements circulations services (60m ²)	125 000 €	Département de la Savoie	52 000 €
Etudes et frais divers (maîtrise d'œuvre, études sol, topographie, bureau de contrôle ; coordonateur SPS, publication, assurances)	70 000€	Autofinancement	120 000 €
Requalification de la scénographie existante	175 000€		
Maîtrise d'œuvre mission scénographie	25 000€		
TOTAL	600 000 €	TOTAL	600 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements identifiés

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°574

De plus, il sera intéressant d'échanger avec notamment la Coopérative Laitière etc... pour un projet de signalétique à l'entrée et la sortie du village. Cette démarche serait à étudier indépendamment du projet en cours.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

V. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2019 :

1. La Plagne :

Monsieur Le Maire rappelle l'importance du projet :

Le cirque de la Plagne fait partie des 14 sites naturels et paysagers « remarquables » identifiés par la charte actuelle du Parc Naturel Régional de Chartreuse. Le site, traversé par le GR9, est aussi une des portes d'entrée de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse parmi les plus faciles d'accès. Il accueille de plus le principal captage d'alimentation en eau potable de la commune et ses périmètres de protection.

Sa fréquentation touristique peut susciter, les jours de pointe, des conflits d'usage importants entre les visiteurs, les habitants et les activités économiques présentes (élevage et exploitation forestière en particulier).

En 2015 et 2016, le Parc a assisté la commune d'Entremont-Le-Vieux dans la définition des aménagements nécessaires à l'accueil des visiteurs et à la valorisation du cirque de La Plagne (prestation réalisée par un paysagiste DPLG : le cabinet Verdance). Un diagnostic prospectif et concerté a permis d'affiner et d'arrêter le projet de restructuration et de produire un avant-projet chiffré.

Sur cette base, la commune souhaite engager la réalisation d'une première tranche de travaux de 61 000 € comprenant :

- la construction d'un édicule (« cabane ») accueillant panneaux d'information, toilettes et local poubelles à côté d'un site de stationnement à la « porte d'entrée du site »
- l'aménagement des abords du four à pain, site d'accueil et de repos (banc, fontaine...) pour les randonneurs au sein du hameau
- de la signalétique : panneau RIS (Relais Informations Services) de l'édicule d'entrée de site, réorganisation et complément de la signalétique tant routière (panneaux indiquant les parkings, B0 (interdiction de passage à tout véhicule à l'entrée de la route forestière...) que pédestres (« lames jaunes » du PDIPR) sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter le Conseil Départemental de Savoie (dans le cadre de l'appel à projet randonnées 2018) en vue du financement de cette opération à hauteur de 16 800€**
- **autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°583

2. Assainissement à La Mornière :

Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux d'assainissement sont la continuité de la phase 1 (la Mornière) jusqu'au hameau du Plan Martin. Le devis estimatif est de 178 675.00€ HT soit 214 200.00€ TTC.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Départemental de Savoie la subvention la plus élevée possible pour le financement de cette opération
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°584

Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux d'assainissement sont la continuité de la tranche 1 (la Mornière) jusqu'au hameau du Plan Martin. Le devis estimatif est de 178 675.00€ HT soit 214 200.00€ TTC (étude et travaux compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement de la Mornière jusqu'au Plan Martin
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (étude et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en vue du financement de cette opération
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°586

3. Routes des Combes :

Reporté au prochain Conseil

VI. APPROBATION FACTURE DEFINITIVE COLAS (TRAVAUX ROUTES) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs aux emplois partiels des routes communales pour 2018 ont nécessité une plus value de 10% par rapport au devis initial.

Devis initial :

14 700.00 HT soit 17 640.00 TTC pour 12 tonnes

Plus value : 1.15 tonnes soit un total de 13.15 tonnes

Montant des travaux :

16 108.75 € HT soit 19 330.50€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux réalisés par l'entreprise COLAS et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibérations n°575

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

VII. AVENANT GAILLARD : CHAUFFERIE, ISOLATION :

N'ayant pas tous les éléments, ce sujet est reporté au prochain Conseil.

VIII. TARIFICATION DES PHOTOCOPIES AUX PARTICULIERS :

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver des tarifs pour les photocopies demandées par des particuliers, suite à la mise en place de la régie, à effet au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Copie A 4 recto : 15 cts
- Copie A 4 recto / verso : 20 cts
- Copie A 3 recto : 30 cts
- Copie A 3 recto / verso : 40 cts

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°585

IX. MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES :

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'acte constitutif de la Régie d'Avances et de Recettes d'Entremont Le Vieux en date du 23/01/2009

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/10/2018 ;

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER - La régie d'Avances et de Recettes auprès de la Commune d'Entremont Le Vieux est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 - La régie encaisse les produits suivants (espèces et chèques) :

1° Recettes de location de la salle polyvalente (compte 752)

2° Recettes liée à la casse de vaisselle (compte 7588)

3° Recettes de photocopies (compte 70688)

ARTICLE 3 - La régie paie les dépenses suivantes :

1° Dépenses de petites fournitures (compte 60632 ou 6068)

2° Dépenses de fêtes et cérémonie (compte 6232)

3° Dépenses de réception (compte : 6257)

4° Dépenses de fournitures scolaires (compte 6067)

4° Frais de carte bancaire (compte : 627)

ARTICLE 4 - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon le mode de règlement suivant :

1° : Carte bancaire ;

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie ;

ARTICLE 6 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 euros.

ARTICLE 8 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 9 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 - Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Les autres dispositions demeurent inchangées

ARTICLE 12 – Le Maire et le comptable public assignataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

X. CHEQUES CADEAUX DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir un bon d'achat à l'ensemble du personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mairie

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'offrir des bons d'achat (Chèques Chartreuse et Cadochèque La Poste) au personnel communal pour un montant de **1 560.00€**

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°579

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Appel à projet numérique :

Madame L'Adjointe au Maire prend la parole et informe les membres du Conseil du projet qui permettrait aux enseignantes et aux enfants de travailler du matériel informatique, des tableaux interactifs et virtuels etc... Ce projet engendrerait une dépense d'environ 14 000€, avec une subvention de 7 000€. A prévoir en plus, la maintenance informatique qui n'entre pas dans le total des dépenses ainsi qu'un dispositif de sécurité (alarme) indispensable si un tel équipement est présent dans l'école. Le budget approximatif serait donc de 7 000 € à 10 000€. Le dossier est à déposer auprès de l'académie pour avril 2019.

2. Colis des aînés :

Suite à un échange entre chaque membre, la décision est de rester sur un colis individuel. Néanmoins, un colis de produits locaux sera offert aux personnes en maison de repos ; en effet, la composition des colis « classique » n'est pas toujours adaptée.

Une commande de 43 colis « coffret gourmand » + 8 colis de produits locaux
Soit un total de 1 180.39€

3. Informatique :

Suite aux signalements du secrétariat, du musée, de la cantine (ordinateur portable utilisé par Carole), des prestations sont à prévoir pour les mises à jour ou amélioration de performance etc... Un devis a été réalisé par Monsieur VERGUET ou par AGATE.

Demander à STCOM un nouveau devis et revoir ensuite l'ensemble des offres.

4. Boulangerie :

Un couple est très intéressé. Ils connaissent notre région pour des vacances il y a quelques années. Monsieur est boulanger de métier. Après quelques années dans une autre activité, il veut revenir à sa formation de base et leur attachement à la région les motive. Ils rechercheraient également un logement pour eux et leurs 2 enfants.

Une rencontre est prévue le mercredi 26 octobre à 10h.

5. Commission de contrôle des élections – désignation d'un conseiller :

Une nouvelle commission de contrôle pour les élections concernant le Répertoire Unique Européen demande qu'un conseiller, autre qu'un adjoint ou que le Maire, soit membre de cette commission.

Après échange, Marie-Thérèse Pin est désignée, membre de la commission.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

6. Réunions à venir :

- lundi 22 octobre 2018 à 19h30 : réunion urbanisme
- lundi 5 novembre 2018 à 12h30 : visite du Préfet et du Secrétaire Général
- jeudi 8 novembre 2018 : réunion PLUi (sur les habitats)
- vendredi 9 novembre 2018 à 19h : commission finance

Prochain Conseil Municipal : lundi 5 novembre 2018 à 19h30

Levée de la séance à 23h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 8 novembre 2018

Le Maire,
Jean-Paul Claret



